

CSEC Relais

PAS LU, MAIS APPROUVÉ...



CSEC Fnac Relais du 31 janvier 2025, le premier de l'année, et l'occasion de profiter du dernier jour coutumier pour se souhaiter nos bons vœux mutuels de dialogue social de qualité et de discussions sereines et transparentes

Et bien nous avons été servis d'entrée !

En réaction au préambule d'une autre organisation syndicale que la nôtre en ouverture de la réunion, **le DRH nous lâche avec la plus grande nonchalance une BOMBE.**

Il faudra nous lire jusqu'au bout pour savoir de quoi il s'agit et nous vous promettons que cela en vaut la peine.

Le contexte : à Aix en Provence, les représentants du personnel ont été informés que 8 des 11 vendeurs du rayon PT ont reçu des courriers recommandés de « mise en garde » ou « rappel à l'ordre » sur leurs taux de ventes de services jugés trop bas.

Outre, le fait que cette pratique est jugée inacceptable par les élus en termes de pression managériale, **il apparaît que parmi ces 8 collègues, 2 sont des alternants.** L'Inspection du travail du siège, déjà bien chauffée sur le recours à l'alternance dans les FNAC, sera ravie de l'apprendre. L'OS demande donc au DRH, de prendre immédiatement en séance une position sur le sujet, il a tous les éléments pour le faire, puisque les courriers sont signés de sa main.

C'est ainsi qu'avec la plus grande nonchalance, Monsieur REVILLET, notre DRH, Président du CSEC nous dit que la réponse devra attendre, qu'il n'a pas les éléments et **que si on pense naïvement, qu'il a connaissance de tous les courriers portants sa signature, on se met le doigt dans l'œil bien profond ! BOUM ! Direct, décomplexé, transparent le DRH !** Il n'avait donc pas menti dans ses vœux.

On va vous avouer qu'on se doutait bien que la signature électronique du DRH était souvent utilisée par d'autres que par lui, mais naïvement peut-être, pouvions nous espérer qu'elle l'était après vérifications de la légalité du contenu de ses écrits. A jouer ainsi avec le feu, on se brule **et on remet en question la licéité de tous les documents signés par le Responsable des Ressources Humaines de toutes les FNAC RELAIS ?**

Dans le temps, on pouvait bruler les écrits compromettants... aujourd'hui, à l'ère du numérique et des signatures électroniques, ça va laisser des traces.